REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20200611-2020_057-DE
Reçu le 15/06/2020
Publié le 15/06/2020

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 11 juin 2020

L'an deux mille vingt le onze du mois de juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 5 juin 2020 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 18
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Béatrice CLARY, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme LE TOUMELIN Virginie, Mme Nelly MARY, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : M. Frédéric GAILLAND

Etaient absents et représentés : M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. GUEYDAN Jean-Marie

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL, TOURISTIQUE, FESTIF, SPORTIF

Monsieur Le Maire

Précise à l'assemblée que comme chaque année des demandes de subventions sont transmises à la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Il appartient au Conseil municipal de se positionner sur l'opportunité de soutenir ces associations et d'en déterminer le montant au regard des projets, missions et intérêts pour la commune. Des demandes ont été formulées par l'Echo du Champ d'Or, le Comité des fêtes et le Gap Roller Course au titre de l'exercice 2020.

Rappelle aux membres du Conseil que ces structures ont depuis plusieurs années fait l'objet d'un soutien financier.

Propose le tableau suivant :

ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL, TOURISTIQUE, FESTIF	SUBVENTIONS
ECHO DU CHAMP D'OR – L'HARMONIE	19.000 €
COMITE DES FETES	20.000 €
GAP ROLLER COURSE	800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Voter** les montants des subventions selon le tableau ci-dessus ;

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**19**
Membres présents :	**18**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**1**	**Contre :**	**0**

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2020
Affiché ou publié le : 12 JUIN 2020

Ainsi fait et délibéré le 11 juin 2020
Pour copie conforme
Le Maire
Laurent DAUMARK